



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3404

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec le CBNMC pour la période 2019-2021 - Attribution de subventions 2019 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Ulrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3404**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec le CBNMC pour la période 2019-2021 - Attribution de subventions 2019 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Le contexte

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2006-3763 du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et du plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

Cette politique comprend un ensemble d'outils pour lesquels il est nécessaire de procéder à une individualisation d'autorisation de programme.

Dans le cadre de ce rapport, il est proposé au Conseil de la Métropole de renouveler le partenariat avec le Conservatoire botanique national du massif central sur la période 2019-2021.

Il est proposé également au Conseil d'approuver la mise en œuvre de partenariats pour l'année 2019 avec les structures suivantes (8 associations et 1 syndicat mixte) :

- le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN),
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes,
- France nature environnement (FNE) Rhône (ex-FRAPNA Rhône),
- Arthropologia,
- la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole,
- la Fédération du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- le Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP 69),
- le syndicat mixte du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),
- l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (CEN, LPO, FNE, Arthropologia, Fédération du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs directions de la Métropole et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent l'engagement financier de chacun des services de la Métropole.

Les données produites dans le cadre des programmes d'actions financés par la Métropole sont transmises par les structures et alimentent le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole.

En 2018, le budget de fonctionnement pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 232 625 € auquel il fallait rajouter 7 000 € pour l'association Hirondelle subventionnée par le service de la vie associative. Le budget en 2018 était donc de 239 625 €. Le budget proposé pour 2019 est de 247 500,50 €. Cette évolution financière correspond au renouvellement cette année des plans de gestion des milieux naturels des aires de captage de Crépieux-Charmy et de la Garenne, porté par le CEN Rhône-Alpes, pour un montant de 17 000 €. Les aides pour les autres associations sont globalement stables.

II - Renouveaulement du partenariat avec le CBNMC

Le CBNMC est un syndicat mixte agréé par l'État pour intervenir dans 10 départements du Massif central, dont le Rhône et la Métropole. Les 11 conservatoires botaniques nationaux agréés sont coordonnés par l'agence française pour la biodiversité depuis le 1^{er} janvier 2017 et participent aux grands projets nationaux en matière de connaissance, de préservation et de conservation de la flore et des habitats naturels.

Conformément au décret du 8 juillet 2004 et au cahier des charges des conservatoires botaniques nationaux, le CBNMC a pour principales missions :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi naturels,
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi naturels,
- l'assistance technique et scientifique à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le CBNMC est, avec le conservatoire botanique national alpin, l'opérateur du pôle d'information sur la flore et les habitats qui assurent, à l'échelle de l'ensemble de la région, la diffusion des connaissances en matière de flore et des végétations et anime l'action partenariale régionale.

La convention cadre 2016-2018 s'étant achevée, il est proposé de la renouveler pour les années 2019, 2020, 2021 autour de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de la trame verte et bleue. Ce partenariat permet à la Métropole de bénéficier d'un appui technique et scientifique en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels, de pérenniser les échanges réciproques de données floristiques et de conforter le dialogue avec l'ensemble des acteurs privés ou publics agissant sur le territoire de la Métropole sur des problématiques similaires.

III - Attribution de subventions 2019 pour la protection, la connaissance et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel métropolitain

1° - Le CEN Rhône-Alpes

La programmation 2019 propose l'accompagnement de la Métropole dans la gestion des espaces naturels du champ captant de Crépieux-Charmy, dans le cadre des objectifs fixés par le plan de gestion 2014-2019 du site. Le programme prévoit, en particulier, l'engagement de la révision du plan de gestion qui arrive à échéance cette année. Il se compose également des actions courantes d'encadrement de l'entretien des milieux ouverts par l'exploitant du champ captant et la conduite de plusieurs inventaires et suivi d'espèces ou groupe d'espèces.

L'année 2019 correspond également à l'échéance du plan de gestion du champ captant du site de la Garenne situé à Meyzieu. À la révision du plan de gestion s'ajoutent des actions d'accompagnement à la gestion des milieux naturels et de suivi de ces espaces.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service écologie			
site de Crépieux-Charmy			
bilan du plan de gestion 2014-2019	10 000	Métropole - service écologie	34 563
études et suivis scientifiques	13 388		
sensibilisation - communication	1 250		
gestion encadrement du projet	9 925		
<i>Sous-total</i>	<i>34 563</i>	<i>Sous-total</i>	<i>34 563</i>

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service pilotage eau potable			
site de la Garenne			
révision plan de gestion	7 000	Métropole - pilotage eau potable	15 985
accompagnement entretien courant	750		
études et suivis scientifiques	5 150		
gestion encadrement du projet	3 085		
<i>Sous-total</i>	<i>15 985</i>	<i>Sous-total</i>	<i>15 985</i>
Total	50 548	Total	50 548

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 36 550 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 548 €. L'augmentation de la subvention correspond à la révision des plans de gestion des espaces naturels, arrivés à échéance, des champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne.

2° - La LPO Auvergne-Rhône-Alpes

L'association LPO Rhône a fusionné (fusion absorption) au 31 décembre 2018 avec l'ensemble des LPO départementales au sein de l'association LPO Auvergne-Rhône-Alpes. Une antenne départementale et métropolitaine, basée à Lyon, est maintenue. Cette association intervient fréquemment sur notre territoire via des actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés terrestres, des actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions nouvelles pour 2019 figurent la recherche des sites de nidification urbains du faucon crécerelle et la réalisation de cartographies des enjeux faune à destination des services de la Métropole.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service écologie			
suivi de l'avifaune de la Métropole par le suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples (STOC-EPS)	5 250	Métropole - service écologie	24 675
recherche des sites de nidification du faucon crécerelle sur Lyon-Villeurbanne	3 937,50	autofinancement	3 150
réalisation de cartographies d'alerte sur la présence d'enjeux faunistiques	3 675		
réalisation de fiches médiations faune sauvage et d'une sensibilisation à destination des agents des parcs	4 725		
accompagnement d'un agriculteur pour des aménagements en faveur de la biodiversité	5 250		
inventaires et évaluation des populations de reptiles de la Métropole	3 412,50		
diffusion de la connaissance dans le cadre de synthèse de données naturalistes	1 575		
<i>Sous-total</i>	<i>27 825</i>	<i>Sous-total</i>	<i>27 825</i>

Dépenses	Montant (en€)	Recettes	Montant (en€)
Métropole - service parcs et jardins			
accompagnement pour prise en compte biodiversité dans le bâti du parc de Lacroix-Laval	3 150	Métropole - service parcs et jardins	10 237,50
suivi population des amphibiens du parc de Lacroix-Laval et des mesures de gestion	3 675	autofinancement	1 837,50
suivi et protection des amphibiens du parc de Parilly	3 150		
suivi des dortoirs du hibou moyen-duc	2 100		
<i>Sous-total</i>	<i>12 075</i>	<i>Sous-total</i>	<i>12 075</i>
Métropole - service arbres et paysage			
accompagnement de la végétalisation d'un quartier : Montchat	5 250	Métropole - service arbres et paysage	9 975
rôle des espaces verts de proximité dans la trame verte (Part-Dieu-Villeurbanne)	3 937,50	autofinancement	787,50
suivi populations corbeau freux de la Métropole	1 575		
<i>Sous-total</i>	<i>10 762,50</i>	<i>Sous-total</i>	<i>10 762,50</i>
Total	50 662,50	Total	50 662,50

En 2018, cette subvention a permis notamment la réalisation du suivi temporel des oiseaux communs, de mettre en œuvre un plan d'actions de restauration de mares sur 5 communes métropolitaines et de lancer l'accompagnement d'un agriculteur pour réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité.

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 44 797 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 44 887,50 €.

3° - FNE Rhône (ex-FRAPNA Rhône)

La FRAPNA du Rhône est devenue au 1^{er} janvier 2019 FNE Rhône. L'association poursuit ses actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels métropolitains. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, l'association développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service écologie			
recherche de gîtes potentiels à chiroptères sur les ponts du val de Saône	1 020	Métropole - service écologie	25 500
bilan suivi blaireau sur Métropole	3 570	autres financeurs	500
inventaire castor et loutre val de Saône	2 295	autofinancement	4 590
médiation faune sauvage	7 140		
inventaire complémentaire coléoptères et flore des pelouses des Monts d'Or	5 100		
inventaire des papillons patrimoniaux des pelouses sèches à Rillieux la Pape	3 060		
inventaire de l'entomofaune des ponts	3 060		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi biodiversité cressonnière de Vaise	1 520		
accompagnement pour réduction des nuisances lumineuses sur trame noire	3 315		
réunions de restitution	510		
<i>Sous-total</i>	<i>30 590</i>	<i>Sous-total</i>	<i>30 590</i>
Métropole - service parcs et jardins			
accompagnement naturaliste à la mise en œuvre des plans de gestion des parcs de Parilly et de Lacroix Laval	3 060	Métropole - service parcs et jardins	2 550
		autofinancement	510
<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 060</i>
Total	33 650	Total	33 650

En 2018, cette subvention a permis, notamment, de hiérarchiser les habitats aquatiques de la Métropole et proposer un plan d'actions, restaurer un réseau de mares sur la Tour de Salvagny et Saint Genis les Ollières.

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 27 540 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 28 050 €.

4° - Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour de Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 ha). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). L'association participe ou organise, notamment, des événements à destination du grand public (sorties, conférences, stands, etc.) et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

Les actions 2018, aidées par la Métropole, ont notamment concerné la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité, l'accompagnement de particuliers et de professionnels à des changements de pratiques, des suivis entomologiques.

Parmi les actions prévues pour 2019, figurent l'accompagnement d'agents des communes, d'associations de jardinage au changement de pratiques pour une gestion des espaces végétalisés plus respectueuse de la biodiversité, la réalisation de suivis entomologiques et la caractérisation de haies sur la métropole, en lien avec des laboratoires universitaires.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
volet biodiversité			
Métropole - service écologie			
aménagement en faveur de la biodiversité	3 600	Métropole - service écologie	31 500
accompagnement changement de pratiques	5 400	autres financements	2 400
suivis entomologiques	16 800	autofinancement	3 900
caractérisation des haies	5 400		
plaquettes haies et biodiversité	4 800		
bilan, coordination	1 800		
<i>Sous-total</i>	<i>37 800</i>	<i>Sous-total</i>	<i>37 800</i>

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service parcs et jardins			
expérimentation habitats abeilles sauvages parc Lacroix Laval	10 000	Métropole - service parcs et jardins	10 200
suivis participatifs	1 200	autre financement	2 200
accompagnement à la gestion	1 200		
<i>Sous-total</i>	<i>12 400</i>	<i>Sous-total</i>	<i>12 400</i>
<i>Sous-total volet biodiversité</i>	<i>50 200</i>	<i>Sous-total volet biodiversité</i>	<i>50 200</i>
volets jardins de l'écocentre			
accompagnement des particuliers et professionnels	3 700	Métropole - service écologie	15 125
sensibilisation du grand public et des scolaires	2 100	autres financeurs	2 400
veille et expérimentations	6 925	autofinancement	7 200
maintenance	12 000		
<i>Sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	<i>24 725</i>	<i>Sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	<i>24 725</i>
Total	74 925	Total	74 925

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 63 725 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 56 825 €.

5° - La Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône a pour mission principale de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Ses actions sont encadrées par un schéma départemental de gestion cynégétique. Approuvé en 2017 pour une période de 6 années, il a été élaboré en concertation avec la Chambre d'agriculture et les représentants de la propriété privée rurale et des intérêts forestiers. La Métropole a été également associée à son élaboration, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône étant un partenaire privilégié des collectivités dans leurs actions liées à la gestion des espaces naturels et agricoles.

Les actions 2018 ont permis de favoriser l'intégration de la biodiversité dans des politiques ou des aménagements de la Métropole. L'association a également contribué à l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage, les habitats naturels et leurs évolutions au bénéfice des gestionnaires des ENS notamment.

Les actions 2019 se poursuivent dans la continuité des actions menées en 2018.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
travaux de suivi de la faune sauvage	3 000	Métropole - service écologie	10 810
suivi sanitaire faune sauvage (SAGIR)	2 000	autofinancement	2 690
extraction données cynégétiques et faunistiques communales à l'échelle de la Métropole	2 000		
accompagnement couvert d'intercultures pour la biodiversité (CIPANAB)	3 000		
prévention en milieu urbain : assistance technique aux responsables de battue	2 500		
prévention en milieu urbain : aide à l'équipement (signalétique, postes de tir, etc.)	1 000		
Total	13 500	Total	13 500

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 10 810 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 810 €.

6° - La Fédération du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique

La Fédération du Rhône pour la pêche exerce une mission principale qui est de "coordonner dans le département l'important travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques".

Conformément à ses statuts, la Fédération du Rhône pour la pêche partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le programme d'actions 2019 prévoit la poursuite des actions de suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône, l'étude du comportement du silure ainsi qu'un appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire et les activités économiques, l'accompagnement sur des actions de médiation.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service écologie			
suivi captures de poissons prédateurs sur le Rhône et la Saône	48 600	Métropole - service étude/direction eau	5 950
étude silure glane, radiopistage sur le Rhône et la Saône	15 200	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	28 615
appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire	4 500	autres financeurs	12 760
communication et médiation	9 900	autofinancement	30 875
Total	78 200	Total	78 200

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 5 800 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 950 €.

7° - Le CBNMC

La convention-cadre, à renouveler pour la période 2019-2021, est déclinée en programme annuel d'actions. Le CBNMC prévoit en 2019 notamment de poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique auprès de la Métropole, d'élaborer des listes d'espèces végétales sur les milieux forestiers, de réaliser un état des lieux des plantes messicoles sur le territoire métropolitain et de participer à l'animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
conseil, appui technique et scientifique à la réimplantation d'espèces locales sur les bords de Saône	2 360	Métropole - service écologie	33 430
élaboration de listes d'espèces végétales sur les milieux forestiers	4 150		
acquisition de données complémentaires sur les taxons remarquables	8 050		
état des lieux des messicoles sur métropole	4 560		
acquisition de données complémentaires sur végétations en lien avec cartographie occupation des sols	8 780		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	4 230		
coordination générale du dispositif	1 300		
Total	33 430	Total	33 430

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 33 403 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 430 €.

8° - Le CDRP 69

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de protection et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au PDMIPR.

Cette politique s'appuie sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre la qualité du réseau sur le territoire métropolitain.

Il est proposé de poursuivre le soutien des actions du CDRP du Rhône. C'est une association portant des missions équivalentes à la Fédération française de randonnée pédestre mais déclinées à son environnement local. Le CDRP a pour missions de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive, de créer et entretenir les itinéraires (GR®, GRP® et PR), contribuer au suivi des itinéraires avec le programme "Eco veille", valoriser le tourisme vert et les loisirs, élaborer les Topoguides® qui décrivent les itinéraires, sensibiliser les enfants à l'environnement et former les animateurs et les baliseurs.

Le CDRP regroupe une équipe sentiers balisage de 80 personnes, une équipe de formation des baliseurs et animateurs de 18 personnes. Le comité représente 48 associations fédérées, 3 851 adhérents licenciés dont environ 2 500 sur le territoire métropolitain.

Le CDRP a sollicité la Métropole pour contribuer à la veille sur le réseau de randonnée, accompagner et suivre la création de nouveaux sentiers de grande randonnée, appuyer la valorisation du réseau métropolitain.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
veille du réseau	2 800	Métropole - service écologie	10 000
suivi balisage des Mons d'Or	1 400	autofinancement	5 200
suivi sentiers de grande randonnée	900		
"rando fiches"	6 100		
"rando santé"	2 800		
accompagnement pratique randonnée	1 200		
Total	15 200	Total	15 200

Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 10 000 €. Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

9° - L'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages

En 2018, le Centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais (CSOL) a fusionné avec le centre de soins de la Drôme et de l'Ardèche devenant l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages. L'Hirondelle est une association loi 1901 dont les missions sont les suivantes :

- soins à la faune sauvage,
- suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages,
- sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage,
- participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées,
- réalisation de formations à des professionnels en contact avec la faune sauvage.

Ce centre, ouvert 7 jours sur 7 toute l'année, recueille sur 2 sites des oiseaux sauvages sur un périmètre couvrant notamment la métropole, le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche.

En 2017, le CSOL a accueilli et soigné plus de 2 912 oiseaux. Une part importante provient du territoire métropolitain. L'association fonctionne grâce à la mobilisation importante d'un réseau de bénévoles.

Pour 2019, la structure souhaite poursuivre les missions :

- de soins des animaux sauvages blessés apportés essentiellement par des particuliers, et leur relâcher,
- de sensibilisation du public par les conseils prodigués et de formation des professionnels (pompiers, vétérinaires etc.) confrontés à l'assistance d'animaux sauvages.

Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 € sur un budget de fonctionnement de 159 887 €. Pour mémoire, en 2018, la participation de la Métropole était de 7 000 €.

IV - Individualisation des autorisations de programme pour la politique préservation et valorisation de la Trame Verte

La politique de préservation et de valorisation de la trame verte comprend les outils suivants :

- le plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée, pour lequel une individualisation de 350 000 € est demandée,
- la gestion et la mise en valeur des espaces naturels avec d'une part, l'ensemble des projets nature, et, d'autre part, les actions de préservation et de restauration des corridors écologiques. Une individualisation de 2 100 000 € est demandée,
- les jardins collectifs, pour lesquels une individualisation 800 000 € est demandée,
- les espaces forestiers pour lesquels une individualisation de 200 000 € est demandée ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le renouvellement du partenariat avec le syndicat mixte du Conservatoire botanic national du Massif central (CBNMC) sur la période 2019-2021,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 247 500,50 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces pour 2019, répartis comme suit :

- 50 548 € au profit du CEN Rhône-Alpes,
- 44 887,50 € au profit de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes,
- 28 050 € au profit de la FNE Rhône,
- 56 825 € au profit d'Arthropologia,
- 10 810 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole,
- 5 950 € au profit de la Fédération du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 33 430 € au profit du CBNMC,
- 10 000 € au profit du CDRP du Rhône,
- 7 000 € au profit de l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et le CEN Rhône-Alpes, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, FNE Rhône, Arthropologia, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole, la Fédération du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le CBNMC, le CDRP du Rhône et l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 231 515,50 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 sur les opérations suivantes :

- n° 0P27O2005, pour un montant de 192 603 €,
- n° 0PO3131A, pour un montant de 22 987,50 €,
- n° 0P09O4392, pour un montant de 9 975 €,
- n° 0P21O5423, pour un montant de 5 950 €.

4° - La dépense d'exploitation en résultant, soit 15 985 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196.

5° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P27 préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant total de 3 450 000 € TTC en dépenses, répartis de la façon suivante :

- n° 0P27O7172 pour un montant de 350 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 87 500 € en 2019,
- 87 500 € en 2020,
- 87 500 € en 2021,
- 87 500 € en 2022,

- n° 0P27O7173 pour un montant de 2 100 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 525 000 € en 2019,
- 525 000 € en 2020,
- 525 000 € en 2021,
- 525 000 € en 2022,

- n° 0P27O7175 pour un montant de 800 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2019,
- 200 000 € en 2020,
- 200 000 € en 2021,
- 200 000 € en 2022,

- n° 0P27O7176 pour un montant de 200 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 0 € en 2019,
- 50 000 € en 2020,
- 75 000 € en 2021,
- 75 000 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.